



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ateliers protégés

Question écrite n° 23135

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur la situation difficile des ateliers dits protégés destinés à accueillir des travailleurs handicapés. Le niveau des subventions accordées par l'Etat ne permettra vraisemblablement pas de maintenir ces structures de travail particulières, qui permettent aux personnes handicapées de s'insérer dans la société par le travail. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par le Gouvernement pour éviter une plus grande exclusion des handicapés dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23135

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6170